



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6627

du 26/04/2018

## Euregio Meuse-Rhin – subventions destinées aux échanges et excursions scolaires transfrontalières

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir du
- 

### Documents à renvoyer

- Oui
- Dates limites :
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

Euregio, échanges

### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Pour information :

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, subventionnés par la FWB
- Aux Organisations syndicales
- Aux Fédérations d'Associations de parents
- Aux organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs

**Signataire**

Ministre / Administration Générale de l'Enseignement  
Administration : L'Administrateur général, Monsieur Jean-Pierre HUBIN

**Personnes de contact**

Service ou Association : Direction d'appui de l'Administrateur général

Nom et prénom	Téléphone	Email
Libertiaux Geoffroy	02 690 80 59	Geoffroy.libertiaux@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame la Directrice, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur, Monsieur le Préfet,

L'Euregio Meuse-Rhin (EMR) – qui rassemble le Sud de la Province du Limbourg (Pays-Bas), la Province du Limbourg (Belgique), la Province de Liège (Belgique), le Zweckverband Region Aachen (Allemagne), la Communauté germanophone (Belgique) - soutient :

- Les échanges transfrontaliers organisés entre deux ou plusieurs établissements scolaires implantés dans des régions différentes de l'EMR ;
- Les visites effectuées par des établissements scolaires dans une autre région de l'EMR. Il s'agit de visites de musées, d'expositions et de sites historiques, ou de la participation à des visites guidées de villes et de manifestations sportives ou culturelles.

Une subvention de maximum 250 euros pour les frais de déplacement et/ou de maximum 250 euros pour les droits d'entrée (soit au total un maximum de 500 euros par demande) peut éventuellement être accordée par échange ou excursion d'établissement scolaire.

Un soutien financier est possible moyennant le respect des conditions suivantes :

1. L'activité doit être décrite de façon claire ;
2. La demande de subvention doit être accompagnée d'un devis.

L'évaluation des projets et des manifestations se fera sur la base des critères suivants :

- En cas d'échange transfrontalier, il devra s'agir de deux ou plusieurs établissements scolaires provenant au minimum de deux régions différentes faisant partie de l'EMR ;
- En cas d'excursion organisée par un établissement scolaire, l'objet de la visite ou l'évènement à découvrir devra se situer dans une autre région faisant partie de l'EMR.

C'est le Bureau de l'EMR qui décide souverainement de l'octroi d'un éventuel subside.

En cas de décision favorable, il faudra ensuite transmettre les documents suivants :

- Un rapport succinct du déroulement de l'échange/ de la visite ;
- Deux ou trois photos représentatives (avec mention de l'auteur) susceptibles d'être utilisées par l'EMR.

Le formulaire de demande joint à la présente peut être téléchargé sur le site de l'EMR :  
[www.euregio-mr.com](http://www.euregio-mr.com)

Par ailleurs, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le financement est seulement disponible pour les visites et les échanges organisés en 2018.

En outre, il est important de noter que le fonds est limité. Les paiements seront effectués après l'approbation des demandes. Une fois le fonds épuisé, les écoles ne pourront plus être soutenues cette année.

Je vous souhaite Madame la Directrice, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur, Monsieur le Préfet, bonne réception de ces informations.

Pour l'Administrateur général absent,

Lise-Anne HANSE  
Directrice générale

***ANNEXE A LA CIRCULAIRE***



**FORMULAIRE DE DEMANDE  
ÉCHANGES ET VISITES SCOLAIRES TRANSFRONTALIÈRES**

**A. FORME DE  
L'ÉCHANGE/ LA VISITE**

***Demandeur***

Nom de l'organisation :

Personne de contact :

Adresse :

IBAN :

BIC :

Tél. :

Fax :

E-mail :

***Partenaires eurégionaux***

Region Aachen	Limbourg B	Limbourg NL	Liège	CG

Date de l'introduction :

Lieu de l'événement :

Date de l'exécution du projet :

**B. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉCHANGE/DU VISITE**

**C. SOUTIEN**

Une subvention de maximum 250 euros pour les frais de déplacement et/ou de maximum 250 euros pour les droits d'entrée (soit au total un maximum de 500 euros par demande) peut éventuellement être accordée par échange ou excursion d'établissement scolaire.

Frais de déplacement (250€)

Prix d'entrée (250€)

J'ai lu le bulletin d'information relatif aux « échanges et visites scolaires transfrontalières ». Je suis d'accord avec les conditions de l'octroi du subside.

**Nom :**

**Fonction dans  
l'organisation :**

**Date :**

**Signature :**